



Syndicat du Pays Dunois (Siren : 252855614)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Châteaudun
Arrondissement	Châteaudun
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/11/1997
Date d'effet	27/11/1997

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Philippe DUPRIEU

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	01 RUE DES EMPEREURS
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28200 CHATEAUDUN
Téléphone	02 37 96 63 96
Fax	02 37 96 63 94
Courriel	contact@pays-dunois.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	54 875
Densité moyenne	49,32

## Périmètres

Nombre total de membres : 43

- Dont 41 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Alluyes (212800056)	851
28	Bonneval (212800510)	5 266
28	Bouville (212800577)	592
28	Brou (212800619)	3 419
28	Bullainville (212800650)	113
28	Chapelle-Guillaume (212800783)	190
28	Châteaudun (212800882)	13 409
28	Cloyes-les-Trois-Rivières (200064764)	5 838
28	Commune nouvelle d'Arrou (200064632)	3 875
28	Conie-Molitard (212801062)	415
28	Dancy (212801260)	204
28	Dangeau (200076537)	1 305
28	Donnemain-Saint-Mamès (212801328)	720
28	Flacey (212801534)	214
28	Gohory (212801823)	330
28	Jallans (212801989)	848
28	La Bazoche-Gouet (212800270)	1 245
28	La Chapelle-du-Noyer (212800759)	1 230
28	Le Gault-Saint-Denis (212801765)	683
28	Logron (212802110)	602
28	Marboué (212802334)	1 163
28	Moléans (212802565)	482
28	Montboissier (212802599)	327
28	Montharville (212802607)	102
28	Moriers (212802706)	224
28	Moulhard (212802730)	145
28	Neuvy-en-Dunois (212802771)	325
28	Pré-Saint-Évroult (212803050)	302
28	Pré-Saint-Martin (212803068)	204
28	Saint-Christophe (212803290)	157
28	Saint-Denis-Lanneray (200081941)	2 321
28	Saint-Maur-sur-le-Loir (212803530)	425
28	Sancheville (212803647)	845
28	Saumeray (212803704)	499
28	Thiville (212803894)	348
28	Trizay-lès-Bonneval (212803969)	325
28	Unverre (212803985)	1 227
28	Villampuy (212804108)	321
28	Villemaury (200064723)	1 446

28	Villiers-Saint-Orien (212804181)	171
28	Yèvres (212804249)	1 693

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC du Bonnevalais (242852465)	CC
28	CC du Grand Châteaudun (200069961)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, suivi, évaluation et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays.</i>
- Etudes et programmation <i>Mise en oeuvre de la procédure régionale des contrats de pays. A ce titre, il entreprend : 1) L'étude de toutes actions utiles au développement et à l'aménagement du territoire du pays, en liaison avec les syndicats et groupements de communes concernés dont les vocations seront respectées et ce, en matière de : * logement, urbanisme, cadre de vie, * agriculture, forêt, environnement, * activités économiques (commerce, artisanat, industrie), * activités de loisirs, sociales, culturelles, sportives, * services à la population, * tourisme, accueil, patrimoine. A cet effet, le syndicat : * suscite et organise les réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme du développement dans les domaines ci-dessus, * définit le projet commun de développement du pays sous la forme d'une charte et le traduit en programmes d'actions, * réalise ou fait réaliser pour cela les études nécessaires à la définition des objectifs et à la détermination des actions. 2) L'élaboration de programmes d'aménagement et de développement, conformes aux objectifs susvisés, dans le cadre des procédures d'aménagement départementales, régionales, nationales ou européennes, intersectorielles ou thématiques (dans les domaines énoncés au chapitre précédent). Pour ce faire, le syndicat : * programme et coordonne les opérations prévues au titre de ces procédures, * détermine les maîtres d'ouvrage les plus appropriés pour la réalisation des opérations individualisées, * assure si nécessaire directement la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations à dimension générale, * veille au bon déroulement des programmes à leur évaluation. 3) L'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays.</i>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)